

# Une profession qui bouge dans un monde qui change...

**F**oisonnante et hétéroclite, l'actualité du monde des entreprises l'est incontestablement ! À bien des égards et sous bien des aspects, les nouveautés se bousculent au portillon. Digne d'un inventaire à la Prévert, le simple énoncé des quelques éléments au cœur de l'actualité suffira à convaincre les plus sceptiques de la pertinence du constat. Le sort des dirigeants d'entreprise, aujourd'hui tenus pour responsable sur leur patrimoine personnel du non-paiement, par la société, de la TVA ou du précompte professionnel, le projet de loi modifiant la loi du 4 mai 1999 instaurant la responsabilité pénale des personnes morales, qui prévoit, en cas de récidive, que le juge puisse prononcer la fermeture d'un ou de plusieurs établissements et l'interdiction d'exercer une activité relevant de l'objet social, côtoient le deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre et la conviction de plus en plus affirmée, devant l'accumulation des indicateurs, des spécialistes pour accuser l'effet de serre de dérégler le climat et de représenter une sérieuse menace pour notre planète. Récurrente, la problématique du financement des PME et les intérêts notionnels – une opportunité à saisir –, les travaux d'uniformisation de la TVA au niveau européen, les nouvelles règles de dépôt des comptes annuels à partir du 1<sup>er</sup> avril 2007, y télescopent les réflexions sur la thématique de l'entreprise durable et de la bonne gouvernance, les derniers développements du dossier IAS-PME, les dispositions fiscales « vertes » de la loi-programme de fin d'année, le conciliateur fiscal... Sans oublier, campagne orchestrée par une firme de Redmond bien connue oblige, le dossier des nouvelles technologies de la communication et de l'information qui y brille de mille feux... En un mot comme en cent, les thématiques qui font débat dans la perspective d'un accompagnement de qualité des entreprises relèvent à l'évidence de multiples domaines : droit économique et financier, fiscalité, comptabilité, droit des sociétés, nouvelles technologies, Corporate Governance. C'est, pour les professionnels de l'accompagnement des entreprises que sont les experts-comptables et les conseils fiscaux, tout à la fois un constat, un enjeu et une belle opportunité. En raison des compétences qu'elle affiche et d'une éthique professionnelle rigoureuse dont s'accom-

pagne nécessairement son exercice, notre profession occupe en la matière une place privilégiée dont elle peut s'honorer en toute légitimité. Mais c'est une place exigeante, qui se mérite, se gagne tous les jours. Objectivement nourries d'indispensables compétences multidisciplinaires actualisées, on ne saurait dans ce cadre oublier que nos relations professionnelles, subjectivement et tout autant, sont profondément ancrées sur le sentiment qu'a notre client de pouvoir compter sur un expert qui, en toute indépendance et sur la base d'une analyse rigoureuse, délivrera, en toute confiance, « le bon conseil au bon moment ».

Une telle démarche transparente, la volonté de coller à la réalité tout en anticipant nos propres mutations, fut l'élément moteur de notre action pendant ces trois années. Les défis des prochaines années sont nombreux, nous le savons, et par bien des aspects, l'évolution de notre cadre réglementaire, tout autant que nos modes d'exercice professionnel, ont suscité au sein de l'Institut moult analyses et réflexions, notamment dans le cadre des travaux des commissions « Conseils fiscaux », « IAS et fiscalité » et « Informatique ». Dans ces questions qui font débat, comme l'amélioration qualitative du droit comptable ou le dossier de la « dématérialisation », la diffusion de documents pratiques, synthétiques, tout autant que le positionnement de la profession en force de propositions concrètes, doit être privilégiée au cours des prochaines années. Plus globalement, une profession qui se prévaut de son rôle citoyen ne peut rester en marge des grands débats, comme l'accompagnement des entreprises sur la voie écologique ou les mesures de bonne gouvernance, le développement d'une fiscalité attractive, la poursuite de la simplification administrative..., où elle doit apporter réflexions prospectives et savoir-faire opérationnel. *Intra muros*, elle ne peut davantage faire l'économie d'une réflexion collective sur son devenir, sa régulation, la préservation de son identité et la valorisation de ses atouts dans une Europe toujours plus concurrentielle et une économie toujours plus globalisée...

*Gérard Delvaux, Président  
Erwin Vercaemmen, Vice-président*